

# NOTRE GROUPE EST EN COURS D'ADOPTION DU CODE DE CONDUITE « ANTI-CORRUPTION » MIDDLENEXT.



**Notre Groupe est en cours d'adoption du Code de conduite « anti-corruption » Middenext. Ce document synthétise et présente les principes et convictions sur lesquels s'appuie ce Code.**

L'intégrité en affaires participe à la bonne réputation de notre Groupe. Il attache la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec ses parties prenantes.

Le Code de conduite est conçu pour guider le comportement en affaires et fournir des conseils pratiques, des exemples et des liens vers d'autres informations utiles.

- Il s'adressera à tous les collaborateurs, aux membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et du Comité exécutif.
- Il fixera les principes que les collaborateurs doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il complète les règles, les procédures et les normes définies dans chaque pays auxquelles les collaborateurs doivent continuer à se référer.
- Toutes les personnes agissant pour le compte du groupe seront tenues de se conformer à ce Code de conduite, quels que soient le lieu et la nature de leur travail.
- Le Groupe veillera à ce que ses partenaires partagent les mêmes valeurs.



Le Code détaillé décrit les règles fondamentales en ce qui concerne notamment les sujets suivants :

- Cadeaux, signes de courtoisie et d'hospitalité, divertissements
- Règles spécifiques aux agents publics
- Dons à des organisations caritatives ou politiques
- Mécénat, sponsoring
- Paiements de facilitation
- Engagement de surveillance des tiers.

Aucun document ne pouvant traiter et prévoir tous les cas de corruption susceptibles de survenir dans le cadre des activités quotidiennes des collaborateurs du Groupe, ce Code ne dispense pas d'exercer son propre jugement et de faire preuve de bon sens.

En cas de doute sur la conduite à tenir, le Groupe mettra en place des outils d'aide et de conseil.

L'adhésion au Code de conduite est une condition d'emploi de tout collaborateur du Groupe qui n'en tolérera aucune violation. Partie intégrante du règlement intérieur de chaque société du Groupe, le Code sera remis à tout salarié qui intégrera notre Groupe et diffusé à tous les collaborateurs. Chaque collaborateur devra le lire, le comprendre et le respecter.

Les collaborateurs sont conscients des graves conséquences qu'une violation du Code de conduite pourrait entraîner pour notre Groupe et pour eux-mêmes.

Dans la mesure où tout écart de conduite ou non-respect des règles contenues dans le Code est susceptible de nuire gravement à notre image et de causer un préjudice financier, les collaborateurs devront faire preuve d'une très grande vigilance quant au respect des règles énoncées par le Code.



**Jérôme FRANCOIS**  
Président du Directoire



[www.tff-group.com](http://www.tff-group.com)

**EURONEXT PARIS - Compartiment B - FR0000071904 - Bloomberg TFF.FP - Reuters TEFE.PA**

**TFF - Thierry SIMONEL, DAF**  
Tél : 03 80 21 23 33

**Relations Actionnaires : PHI éconéo**  
Vincent LIGER-BELAIR – Frédéric HUE  
Tél : 01 47 61 89 65

**Relations Média : Presse&Com Ecofi**  
Ségolène de SAINT MARTIN  
Tél: 06 16 40 90 73

